

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame CAPDEBOSCQ, Greffier

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303183	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SA AXA FRANCE IARD demande au tribunal d'annuler la décision en date du 12 octobre 2023 prise par le département des Pyrénées-Atlantiques portant rejet de sa demande indemnitaire suite à l'accident mortel de M. Nicolas Lucas, assuré, survenu le 23 mars 2016 sur la route départementale n° 40 à Sauvagnon et de le condamner à lui verser la somme de 345 533,55 euros au titre des indemnités versées	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SA AXA FRANCE IARD	Maître CHARPENTIER Jérôme (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
02)	DOSSIER N° 2402857	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	Mme Marine K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-07-19G en date du 19 juillet 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K. Marine	Maître TRAORE Bintou (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500123	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	RENOI TA BORDEAUX - Mme Clémence C. demande au tribunal d'annuler la décision du 2 juin 2023 par laquelle le directeur des services départementaux de l'Education Nationale l'a mise en demeure de scolariser son enfant Méryl dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé, pour l'année 2023-2024.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Clémence	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
04)	DOSSIER N° 2303341	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SASU PMA 28 demande au tribunal d'annuler la décision en date du 27 juillet 2023 prise par la SAS Ecocert portant retrait complet de certification au titre de l'agriculture biologique et de déclassement de lots dans le circuit conventionnel, ensemble la décision du 27 octobre 2023 de rejet de son recours gracieux	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SASU PMA 28	ABG PARTNERS
Défendeur	SAS ECOCERT FRANCE	CABINET CLF
05)	DOSSIER N° 2200737	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	Exécution de l'ordonnance n° 2102009 du 28 septembre 2021 - La SA ENEDIS demande au juge des référés d'enjoindre à la société THD 64 de se conformer aux stipulations de la convention du 14 mai 2019, de lui transmettre les plannings hebdomadaires prévisionnels d'intervention et les informations cartographiques relatives à l'ensemble des supports des réseaux publics de distribution d'électricité utilisés pour la pose de son réseau FttH	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SA ENEDIS	LPR AVOCAT (Cour)
Défendeur	SAS THD 64 SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2302864	RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	Exécution de l'ordonnance du 28/09/2021 n° 2102009 - La société ENEDIS demande au juge des référés d'enjoindre à la société THD 64 de se conformer aux stipulations de la convention du 14 mai 2019, de lui transmettre les plannings hebdomadaires prévisionnels d'intervention et les informations cartographiques relatives à l'ensemble des supports des réseaux publics de distribution d'électricité utilisés pour la pose de son réseau FttH	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SA ENEDIS	SELARLU LPR AVOCAT (Cour)
Défendeur	SAS THD 64	SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES
Intervenant	SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2301179	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	La COMMUNE DE PAU demande au tribunal de condamner in solidum la SA SMA, la SARL Architecture Brochet Lajus Pueyo, la société Ethis ElecTherm Ingenie Service, la Société SMAC et la société Apave Sud Europe au versement d'indemnités en réparation des dommages subis par le stade nautique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE PAU	Maître HEYMANS Xavier (Cour)
Défendeur	SA SMA	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)
	SARL D'ARCHITECTURE BROCHET-LAJUS-PUEYO	SELARL INTERBARREAUX RACINE
	SAS ETHIS ELEC THERM INGENIE SERVICE	M. Yves L.
	SAS SMAC	SELARL ETESSE (Cour)
	SAS APAVE SUDEUROPE	BERTHIAUD ET ASSOCIES (Cour)
	SAS OVERDRIVE	SCP CASADEBAIG & ASSOCIES
	SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR	Maître LE CORNO Antonin (Cour)
	SASU APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	BERTHIAUD ET ASSOCIES (Cour)

09 heures 30

08)	DOSSIER N° 2400065	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	M. Yohann K. demande au tribunal d'annuler l'ordonnance de taxation rendue le 14 décembre 2023, par le président de la Cour administrative d'appel de Toulouse, sous le n° 21TL01705 et n° 23TL00153, suite à l'expertise médicale de M. Pierre Devallet - article R. 761-5 du cja	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K. Yohann	Maître KNISPEL Nicolas (Cour)
Défendeur	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE TOULOUSE	
Intervenant	Monsieur D. Pierre MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Monsieur DEVALLET Pierre
09)	DOSSIER N° 2400211	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHC
Titre de l'affaire	La SARL LES ENFANTS DE LA RUCHE, école maternelle privée, demande au tribunal d'annuler la mise en demeure en date du 20 juillet 2023 par laquelle l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Education Nationale lui demande de se conformer à ses obligations en matière de contrôle de l'inspection et de l'assiduité scolaires afin de respecter le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL LES ENFANTS DE LA RUCHE	Maître DE LACOSTE LAREYMONDIE Hugues (Cour)
	Madame CLOTTES EPOUSE PAJOT Marie-Hélène	Maître DE LACOSTE LAREYMONDIE Hugues (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
10)	DOSSIER N° 2402924	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Jamil A. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 17 juin 2024 prise par le préfet du Gers portant rejet de son admission exceptionnelle au séjour en tant que "mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans" - article L. 423-22 du ceseda	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A. Jamil	Maître BRANGEON Agathe (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	

09 heures 30

11)	DOSSIER N° 2402985	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Miloud D. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 14 novembre 2024 prise par le préfet des Hautes-Pyrénées portant assignation à résidence pour une durée de 45 jours, présentation au commissariat de Tarbes, interdiction de sortir du département et remise de tout document d'identité aux services de polices	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur DEZEL Miloud	Maître DUPOUX Morgane (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
12)	DOSSIER N° 2302950	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SAS BOBION ET JOANIN demande au tribunal de condamner le centre hospitalier (CH) de Dax Côte d'Argent au paiement de la somme de 286 105 euros, majorée des intérêts de droit à compter de la date de la première demande d'indemnisation du 4 août 2023, avec capitalisation des intérêts échus à compter de cette demande et d'ordonner la résiliation judiciaire du marché - lot n° 11 "chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire"	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS BOBION ET JOANIN	Maître HUERTA Maïtena
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	Maître BONNET Anne-Marie (Cour)
13)	DOSSIER N° 2401658	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SAS BOBION ET JOANIN demande au tribunal d'ordonner la résiliation du marché qui la lie au centre hospitalier de Dax et de le condamner à lui verser la somme de 436 531 euros, majorée des intérêts de droit, à l'indemniser des préjudices subis en lien avec le retard pris par le chantier d'extension et de restructuration du service des urgences et plateaux techniques réanimation / unité de soins continus / radiothérapie / hélistation	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS BOBION ET JOANIN	Maître HUERTA Maïtena
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	Maître BONNET Anne-Marie (Cour)

09 heures 30

14)	DOSSIER N° 2302793	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Philippe L. et Mme Isabelle L. demandent au tribunal de condamner la commune de Narrosse de les indemniser d'un montant de 9 754,80 euros au titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel subi du fait du défaut d'entretien des arbres existant sur le domaine communal	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L. Philippe	SELAS LEGILAND
	Madame L. Isabelle	SELAS LEGILAND
Défendeur	COMMUNE DE NARROSSE	Maître MARBOT Jérôme
15)	DOSSIER N° 2303074	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Sabrina G. demande au tribunal de condamner la commune de Bidart à l'indemniser du préjudice subi suite à l'accident survenu le 21 mai 2023 sur la plage Uhabia et d'ordonner une expertise	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G. Sabrina	SELARL SAGARDOYTHO-MARCO (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BIDART	SARL D'AVOCATS ANCERET-FAISANT-DUPOUY
16)	DOSSIER N° 2402523	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Fouad B., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-08-08.e en date du 8 août 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B. Fouad	Maître BRAU DURAND Angélique (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 30

17)	DOSSIER N° 2403167	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Adama B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 246400571 en date du 30 septembre 2024 pris le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Adama	Maître DUMAZ-ZAMORA Mikele (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
18)	DOSSIER N° 2401403	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	Le MINISTRE DE L'INTERIEUR conteste l'ordonnance de taxation n° 2000864 rendue le 29 avril 2024 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux a taxé à la somme de 30 528,84 euros les frais et honoraires de M. Philippe B., expert désigné aux fins de constater les désordres affectant le commissariat de Cenon	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	
Défendeur	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX	
Intervenant	Monsieur B. Philippe	Monsieur B. Philippe
19)	DOSSIER N° 2401735	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	RENVOI TA BORDEAUX - Mme Karine D. demande au tribunal d'annuler la décision du 27 juin 2024 par laquelle la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Pyrénées-Atlantiques a refusé d'affecter sa fille, Lola M., en classe de 1ère générale au lycée Louis de Foix à Bayonne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Karine	Madame D. Karine
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09 heures 30

20)	DOSSIER N° 2402109	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Mme Stéphanie F. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 13 juin 2024 de la commission d'appel de la direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Gers portant maintien de sa fille Léa F. en seconde pro au collège Françoise Héritier pour la rentrée scolaire 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F. Stéphanie	Madame F. Stéphanie
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE	

21)	DOSSIER N° 2402244	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire M. Alex B. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 4 juin 2024 par laquelle le chef d'établissement de l'université de Pau a refusé sa candidature en 1ère année de formation conduisant au diplôme national de master Histoire, Civilisation, Patrimoine au titre de la rentrée universitaire 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Alex	Monsieur B. Alex
Défendeur	UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR	

Arrêté le 02/02/2026
Le président du tribunal